

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié les Mardis, Jeudis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 4.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 8 SEPTEMBRE 1829.

Vol. III.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les Mardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journalièrement pendant le reste de l'année.— Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien en piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

POUR LA HAVANE,
Le brick solide et fin voilier MORO, capitaine H. Bradley, ayant la majeure partie de son chargement déchargé, sera expédié dans délai. Pour fret ou passage, ledit navire ayant de bons aménagements, s'adresser à bord de
A. DELHONDE,
11 Juillet No. 179, rue de Chartres

PARA LA HABANA,
El may bebero bergantin americano MORO, su capitán H. Bradley, Labienado la mayor parte de su cargamento; dará vela en pocos días. Admite flete y pasajeros, teniendo buenas comodidades para ellos. Acudír en caso de
A. DELHONDE,
11 de Julio calle de Chartres, Núm. 179

PARA LA HAVANA.
Saldrá con la brevedad posible el hermoso y velero bergantin español ANA, su capitán D. J. N. Ybarguengorta, forjado y clavado en cobre. Tiene y se le dispondrán las mayores comodidades para pasajeros a los que ofrece dar el mejor trato posible, para su propio conocimiento pueden dirigirse á
9 de Julio. SIMON CUCULLU.

30 barriques vieux VIN de Bordeaux, à vendre à un prix modéré par les sous-signés.
4 juillet. FORESTIER & Co.

A LOUER.
Pour une ou plusieurs années.—Une propriété située à environ une lieue en bas de la Nlle-Orléans et même rive, mesurant un arpent de face sur fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Bolot, à la banrière. S'associer Consolidée, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale.
27 mai—3.

D. G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarquant du navire Seine de Bordeaux.
Des demi-barils de coton et des bas de coton pour hommes, diverses qualités et couleurs.
Couvertures en laine de 3 points.
Papier à lettres et aux armes.
Fusils et pistolets à piston.
Florences et Satins couleurs assorties.
Eau de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et barils.
Vin rouge en barriques et caisses diverses qua.
Trierçons vin blanc de Barsac supérieure.
Barils et tierçons vinaigre blanc.
1 Juin

BEURNE & GRAISSÉ.—33 fréquents de leur dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par
E. LANÉ & Co.
1er mai. No. 15, rue de la Nlle-Lévé.

LES sous-signés reçoivent par le navire Saint, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix moindres.
Sangues de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes médicinales.
Poix d'Iris.
Nérolic, &c.
26 mai. FORESTIER & Co.

Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans,
7 Juillet 1829—Présent l'hon. James Pitot.
Christoval Rodriguez contre ses créanciers.

SUR lecture et enregistrement de la pétition et autres documents dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit Cristoval Rodriguez ait lieu en plein Cour, le 30ème jour de Juillet courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Je certifie ce qui est ci-dessus.
J. H. KENNEDY, greffier.

VOR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par les arrivages de Bordeaux.
500 rames de Papier florette, superfins.
par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols.
10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy.
50 tierçons Vinaigre blanc, 1re. qualité.
18 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et autres fermens.
12 balles Brin jaune, pour moustiquaire.
Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c. &c.
29 mai.

30 barrels of old Bordeaux Wine, for sale at moderate prices, by the subscribers
July FORESTIER and Co

ÉCOLES PUBLIQUES.

LES régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Eglise des Baptistes, "Baptist Church" Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle est ouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kinnicut, chef, et Deval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Fichot et Rocca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Condé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les éléments de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française.

On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Philosophie, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

CONDITIONS.

Dans les écoles Primaires, deux gourdies par mois.

Dans l'école Centrale, pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdies par mois. Pour le dessin trois gourdies par mois.

Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des Ecoles Publiques, au président de la Régence, ou au Maire de la ville.

Par ordre de la Régence,
J. W. MURRAY,
Remplaçant le Directeur des écoles Publiques.
[22 juil.] Nlle Orleans le 15 Juillet 1829.

COUR DU 1er DISTRICT JUDICIAIRE.

Horatio Davis contre ses créanciers.—Attendu que Horatio Davis, débiteur insolvable, actuellement en prison, a conformément à l'acte intitulé : "Acte pour venir au secours des débiteurs insolubles actuellement en prison, et pour d'autres objets" et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte, présenté ce jour sa pétition à la Cour au premier District Judiciaire; avis est donné par le présent aux créanciers dudit Horatio Davis, et ils sont par le présent requis de comparaître en pleine Cour, Samedi, 15 d'août prochain, à 10 heures du matin, pour débattre les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et ledit pétitionnaire élargi.

Par ordre de l'hon. Joshua Lewis.
Au Greffe, 22 Juillet 1829.
25 juil.—67ps JNO. L. LEWIS, Greffier.

CHAPEAUX DE GOUT ET DE CASTOR.

NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire Frances, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays.
14 mai

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Celui qui conduira à une des geoles de cet Etat, la griffonne nommée SO PHIP, créole de St. Domingue, âgée de 50 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent du devant cassée. Cette esclave est partie maronne depuis 40 jours, parlant le Français, Anglais et Espagnol.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison et donnera avis au sous-signé. On pourrira en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile.

Les caps de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point la recevoir à leurs bords.
2 août. T. MAROT, rue Royale No. 133.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

Celui qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, créole du pays, parlant bien l'espagnol, âgée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pecheur, qui la soutire: ils font ensemble des royages à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vu dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaualis.

Il sera donné vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignements sa remise entre les mains de la justice.
V. ROUMAGE.
30 juillet.

35 DE RECOMPENSE.

A quiconque mènera à la Geole de Police le nègre Simon, appartenant à Mde. Veuve Chevalier de Morand : ce nègre est âgé d'environ trente ans, sa taille est d'à-peu-près cinq pieds trois pouces français, il a de larges épaules et paraît très robuste. Il parle français et un peu anglais.
Les capitaines de bateaux à vapeur &c. sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.
7 Juillet.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

ESL parti marron de chez le sous-signé, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, une chemise de ginga et un pantalon de russie blanc; il parle anglais et français, et appartient à Mr. Paul Martin, de cette ville.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne aussi également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.

On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mettra dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera au sous-signé.
4 août. HYPOLITE BOURGON,
Au coin des rues Dumaine et Levé, No. 105

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. PARIZOT Luthier et Facteur de forte-pianos, vient de transporter son établissement rue d'Orléans, No. 87, entre les rues Bourbon et Dauphine. Il continue comme par le passé, à faire et entreprendre toutes espèces de réparation d'instruments de musique; et d'accord de piano. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son exactitude à les satisfaire. MM. les habitants qui auraient des instruments à faire réparer, peuvent également s'adresser à lui, il se transportera chez eux dans le plus prompt délai. 11 août—6.

A VENDRE.
SIX vaches avec leurs suivants. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.
11 Août.—3

PERDU.

Il a été perdu dans la journée de Dimanche dernier, trois bagues, dont une à diamant, une autre à cheveu et la troisième avec un corail. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui rapportera les objets susdits rue Bourbon, chez Mme. Lacouture, ou les laissera au bureau de l'Abaille.
4 août. GILLY, Jr.

Sangues de France.

Reçus par le Bolivar du Havre et à vendre par
8 août. FORESTIER & Co.

GLACES & SORBETS.

Le sous-signé informe respectueusement le public et ses amis particuliers, que Dimanche prochain 26 courant, il fera l'ouverture d'une bucoque ou petit café, situé rue de Chartres No. 19, entre les rues de la Douane et Canal, où on servira chaque soir des Glaces faites avec soin et dans tout ce qu'on peut avoir de mieux en ce genre.

Il prévient aussi qu'il vendra ses glaces en escalin beaucoup de personnes pouvant croire que ses glaces, vu la modicité du prix, ne peuvent pas être bonnes peuvent se tromper. Le peu de frais que nécessite cet établissement au sous-signé lui permettant de les donner à ce prix et de faire encore un bénéfice raisonnable. Il enverra aussi, des glaces à la campagne, qu'il garantira douze heures.
25 juillet—5f. A. LACOUTURE.

A LOUER.

Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quart de lieu au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille.
2 août.

CARONNIERS ATTENTION.

Il y aura exercice au fusil tous les Jeudis après midi, à dater de ce jour, dans la cour de l'ancien Couvent, à commencer de 6 heures et demie. Et tous les jours à dater du 16 de ce mois.
6 août. COHEN, serg. m.

A LOUER.

Le magasin No. 100 rue de Chartres. On pourra en donner possession immédiatement. S'adresser à C. B. KEELER 85 rue de Chartres

A VENDRE.

UNE négresse âgée d'environ 40 ans, parlant anglais et français, bonne marchande pour aller par les rues, bonne blanchisseuse et un peu repasseuse et sachant faire la cuisine; avec sa fille, âgée d'environ 4 ans, ayant de bonnes dispositions. Le propriétaire n'a vu que parce qu'il n'a point dans son établissement, assez de logement pour la garder, du reste il la garantit bon sujet. On donnera de terme pour le paiement. Si d'ici au 29 d'août prochain, elle n'est point vendue, elle sera orée à la Bourse, ce jour-là par M. J. L. Carpentier, encauteur.
S'adresser au Bureau de cette feuille.
21 Juillet.—3

COUR DES PREUVES.

—L'acte par le liciteur des Testaments. Mardi, 25 Aout 1829, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Françoise Leclerc alias Hagué f. de c. l.

Un Lot de Terre, situé rue Bienville; entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant environ 60 pieds de face sur 60 de profondeur, borné d'un côté par le propriétaire de M. Le Blanc, et de l'autre par celle de M. Firmiu, avec tous les édifices qui sont dessus.

Un Lot de Terre, situé rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant 30 pieds de face sur 84 de profondeur plus ou moins, borné d'un côté par la propriété de J. B. Quinones, et de l'autre par celle de Marie Glapion, avec les édifices qui sont dessus. Aussi : La mulâtresse Aspasie, âgée de 11 ans.

Conditions.—Les 4-ux lots de terre payables en cinqième comptant, et le surplus en deux termes égaux, neuf et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; l'esclave payable comptant; les billets seront divisés par coupons à la convenance des héritiers.

Par ordre de la Cour.
1er. aout. M. BLACHE, reg. des test.
Les actes de vente seront passés par devant J. Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
P. CASTELNAU.
1er. aout. Exécuteur Testamentaire.

ARROU ROOT & CASSE.

ARROU Root & Casse de St-Domingue en débarragement de la guêlette Franklin des Cayes, à vendre par
15 Juin. D. S. BORDUZAT.
159 Rue Royale

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches. 12e. classe

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 26 Septembre.

PROSPECTUS:—		
1 lot de \$10,000	\$10,000	\$10,000
1 " " 4,000	4,000	4,000
1 " " 500	500	2,500
1 " " 1,800	1,800	1,800
1 " " 1,600	1,600	1,600
1 " " 1,352	1,352	1,352
6 " " 750	4,500	4,500
6 " " 550	3,300	3,300
6 " " 560	2,100	2,100
156 " " 60	9,360	9,360
780 " " 8	6,240	6,240
7800 " " 4	31,200	31,200

8,760 Lots \$ 77,962

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur 30 : 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux; et le billet qui aura les 1er, 2e, 3e, et 4e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2.....	4,000
2, 1 et 3.....	2,500
2, 3 et 1.....	1,800
3, 1 et 2.....	1,600
3, 2 et 1.....	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 2e, et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er, 2e, 3e, et 4e. dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e, 3e, et 4e. dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3e et le 4., auront chacun droit à..... 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 118.

Prix des Billets.
Entiers \$ 4. demi 2. quarts 1. Chaque paquet se pourra gagner moins de \$ 16 ; demi et quart en proportion.
J. B. FAGET.—Directeur,
rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conté et St.-Louis.

A VIS.

—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu Arnold Dubourg, sont invitées à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. Maureau, curateur de la succession.
11 juin—3 J. B. MAUREAU.

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir:—

5 Demiz. Pots confitures de Citrons.
5 do do do d'Oranges.
2 do do do d'Ananas.
8 do do do de Dattes.
2 do do do de Gingembre.
2 do do do de Cèdres.
1 do pots compote de Gouyave.
Glace de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys.

10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 13 Juillet 1829.

Présent l'honorable James Pitot.—Israel P. Cooper contre ses créanciers.—(L'Étition pour un répit.)

SUR lecture et enregistrement de la pétition et des documents relatifs à cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une réunion des créanciers du dit Israel P. Cooper ait lieu le 25 Juillet courant, en l'Office de S. M. Stringer, Ecuyer, notaire, pour débattre sur l'objet de la dite pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
25 Juillet. Thos. S. KENNEDY, greffier.

A VIS.

—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, désirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 16 juin.

MAISON A VENDRE.

CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur; il forme un îlet et est entouré en pieux debout.—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Avril

ATTENDU que

en Deshautel, d'Avoyelles, s'est adressé au Secrétaire d'Etat, demandant l'annulation de deux billets de loterie souscrits comme tel: l'un le vingt-cinq mil-huit-cent-vingt-cinq, conjointement avec C. Cappel, George Gorton, A. Cappel, A. Dupuis, M. Vernon, C. Ham, J. Ferment, M. Broussard, H. Guilhory, J. Guilhory, J. B. Lemoine pere, J. B. Guilhory et C. Johnson comme cautions; et l'autre le vingt de Janvier mil huit-cent-vingt-sept, conjointement avec C. Gorton, C. Cappel, F. Grémillon, C. Grémillon, J. Ferment, M. Broussard et J. Guilhory comme cautions;

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nlle-Orléans, le neuvième jour de Juillet, mil huit cent vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Par le Gouverneur,
GEORGE A. WAGGAMAN,
Secrétaire d'Etat. 16 juillet

ATTENDU que

Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'hypothèque spéciale qu'il a souscrite le cinq de Décembre mil-huit-cent-vingt-huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, en faveur de Nacharias Luminias, shérif, en caution de Charles, sur une terre située dans la paroisse de St. Charles, mesurant huit arpents de face au fleuve quarante de profondeur.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au Secrétaire d'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nlle-Orléans, le trentième jour de Juin mil huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Par le gouverneur,
G. A. WAGGAMAN,
Secrétaire d'Etat. 2 Juillet

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, 14 Juillet 1829.

Présent l'hon. James Pitot.—Isaac Lambert vs. ses créanciers, pour un répit.

SUR motion de A. B. Leary, Ecuyer, avoué du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour de déduire, d'ici au Samedi 25 Juillet prochain, les solutions prises par les dits créanciers, en réponse à la notice publique, ne seraient pas homologuées et confirmées, et le répit d'un, deux, trois ans accordé au dit pétitionnaire.—Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.
16 juillet Thos. S. KENNEDY, greffier

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue Espagnole.

UNE personne lettrée, récemment arrivée dans cette ville, se propose d'y ouvrir un cours de langue espagnole, langue très belle, très riche et très facile à apprendre, surtout par les Français et les Italiens; avec de l'aptitude et l'application, 3 à 4 mois de leçons suffisent pour le savoir parler, non parfaitement, mais assez pour se faire bien comprendre et pour la traduction. Le professeur demeure chez M. Jourdan, libraire, à l'encoignure des rues Royale et St.-Antoine.

—Le même professeur se propose d'ouvrir également des cours de Rhétorique, de Géographie, d'Histoire, des droits et des devoirs de l'homme en société, d'économie politique, etc. à cours qui seront successivement annoncés dans ce journal.
2 juillet

200 balles Foin du Nord de première qualité, reçues par le paquebot Kentucky, et à vendre par

FOSTER & HUTTON.

BLANC DE CERUSE.

200 Barils Blanc de Ceruse pour bruyère, Philade, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par
S. P. MORGAN & Co.
27 juin.

FROMAGE & BEURRE de Goshen, reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par

J. P. PHEAU & Co.
27 juin.

RUM ET GENIEVE DU NORD.

50 Barils Rum, 10 barils Genievere, 5 barils Eau-de-Vie 4ème. épreuve, en débarquement du navire Azelia, à vendre par
J. P. PHEAU & Co.
27 juin.

CHEMISES DE COTON.

—Une caisse contenant 24 douz. Chemises de coton couleur et pour grandes tailles. A vendre par
JOHN P. PAYSON.
27 Juin.

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants:

75 barils Langues de Morue,
25 do. Harengs d'Zousee,
5 barils Citrons frais,
Salsaisons assorties,
Sardines à l'huile et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Giroccille et d'Ananas,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux
Vins de toutes espèces,
Kirsawmer de la Forêt Noire, &c. &c.

B. TURPI,
Encoignure des rues Orléans et Nyl
14 mai